

Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 19 juin 2020 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

Conformément à cette même ordonnance, les mandats des membres du Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie qui arrivent à échéance pendant la période courant du 12 mars 2020 au 30 juin 2020 inclus sont, nonobstant toute limite d'âge ou interdiction de mandats successifs, prorogés jusqu'à la désignation des nouveaux membres et au plus tard jusqu'au 30 juin 2020.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- sous réserve de l'accord définitif de la Région, d'appliquer le dispositif de Minoration Foncière au projet de 50 logements sociaux et 10 logements en accession aidée concernant l'opération rue Marie Duval à Pavilly,

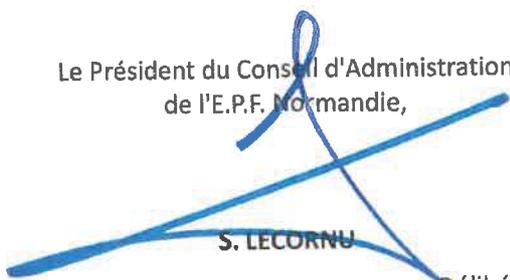
- d'y affecter 151 054 € de fonds propres de l'EPF Normandie,

- de mandater le Directeur Général de l'EPF Normandie pour solliciter les subventions de nos partenaires au titre de la Minoration Foncière

- Région Normandie : 117 487 €

- Commune de Pavilly: 67 135 €

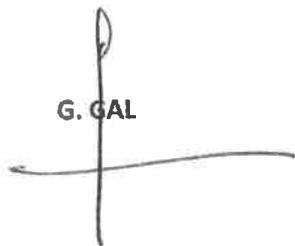
Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


S. LECORNU

**L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**


Dominique LEPETIT

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


G. GAL

**Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,**

23 JUIN 2020